

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU**  
**SEANCE du mardi 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Absent excusés :** CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



**DELBU2021-06-089**

**CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES EN LIEN AVEC LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Par délibération du 13 avril, le bureau avait créée des postes en lien avec les ratios d'avancement de grade liés à l'ancienneté. Il est proposé ici de créer les postes en lien avec les ratios d'avancement de grade suite à la réussite de l'examen professionnel.

Les postes soumis à la création, dans le respect des crédits budgétaires alloués, sont :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet (35h)
- 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> cl à temps complet (35h)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> cl à temps non complet (30h/35h)
- 1 poste de technicien principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet (35h)
- 2 postes d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet (35h)

Dès lors que les avancements de grade seront prononcés, il conviendra de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché à temps complet (35h)
- 3 postes d'adjoint administratif à temps complet (35h)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (30h/35h)
- 1 poste de technicien à temps complet (35h)
- 2 postes d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet (35h)

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **De valider les créations et suppressions de postes permanents à temps complet et non complet dans les conditions énoncées ci-dessus, au tableau des effectifs à compter du 01 juillet 2021.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX

